



Angoulême, le 26 novembre 2019

## INVITATION PRESSE

### Remise de l'arrêté du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Charente

- - - - -

Issu de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et renforcé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2016, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) a pour objectif de planifier une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Déclinaison du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) à l'échelon local, il vise à concilier le développement des différents usages en eau (eau potable, industrie, agriculture, etc.) et la protection des ressources et des milieux aquatiques en tenant compte de la spécificité du territoire.

D'une superficie de 9 300 km<sup>2</sup>, le SAGE Charente vient couvrir les territoires de 664 communes de six départements, à savoir la Charente, la Charente-Maritime, la Dordogne, les Deux-Sèvres, la Vienne et la Haute-Vienne.

Porté par l'établissement public territorial de bassin Charente, approuvé par les préfets des départements couverts, le SAGE Charente a été signé par la préfète de la Charente, préfète coordinatrice du bassin Charente, et doit être remis symboliquement au président de la commission locale de l'eau (CLE).

Vous êtes cordialement conviés à cette remise :

**jeudi 28 novembre 2019 à 9h30**  
**dans les salons de l'hôtel de la préfecture**